

TRACFIN

Analyse du client

(Obligation de déclaration L .561-2 8° du Code monétaire et financier)

Client :

Monsieur Madame Société

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Un **arrêté 2 septembre 2009 du ministre chargé de l'économie a précisé les éléments d'information susceptibles d'être recueillis** pendant toute la durée de la relation d'affaires.

En application de l'article R. 561-12, les éléments d'information susceptibles d'être recueillis pendant toute la durée de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme peuvent être :

1° Au titre de la **connaissance de la relation d'affaires** :

	Oui	Non
— Connaissez vous le montant et la nature des opérations envisagées ?		
— Connaissez vous la provenance des fonds ?		
— Connaissez vous la destination des fonds ?		
— Quel est la justification économique déclarée par le client ?		

2° **Au titre de la connaissance de la situation professionnelle**, économique et financière du client et, le cas échéant, du bénéficiaire effectif :

a) Pour **les personnes physiques** :

	Oui	Non
— Avez-vous obtenu un justificatif de domicile ?		
— Avez-vous connaissance de l'activité professionnel ?		
— Avez-vous obtenu des justificatifs de revenus ? (fiche d'imposition)		
— Le client vous a-t-il parlé de son patrimoine ?		
— s'agissant des personnes mentionnées aux I, II et III de l'article R. 561-18, Connaissez vous les fonctions ou toutélément permettant d'apprécier la nature des liens existants entre ces personnes ?		

b) Pour **les personnes morales** :

	Oui	Non
— Avez-vous la justification de l'adresse du siège social ?		
— les statuts ? (nombre d'associés, part de chaque associé, raison social)		
— connaissez vous les pouvoirs et le mandat attribué au client ?		
— Avez-vous des éléments permettant d'apprécier la situation financière ?		

Critères & éléments porteurs de risques (risque client)		NIVEAU DE RISQUE			Risque potentiel	
		NC (non concerné)	Faible	Moyen	Fort	Oui
Les caractéristiques de la Clientèle & les modalités particulières des transactions effectuées	biens de grande valeur					
	disproportion entre le prix de la transaction et les revenus de l'acquéreur					
	localisation du bien					
	montage financier atypique					
	modalités de paiement					
	emprunt auprès de tiers autres que des établissements financiers agréés en France					
	existence de liens entre plusieurs cocontractants					
	montage juridique complexe et sans justification économique					
La localisation des activités du client ou du bénéficiaire	adresse non clairement identifiée					
	recours à une société de domiciliation					
	territoires à risques					
Les critères spécifiques au client personne morale	La forme juridique de la personne morale					
	la taille de la personne morale					
	l'activité exercée par le client personne morale					
Les activités exercées avec certaines personnes	personnes établies dans des Etats ou territoires où la législation ou les pratiques font obstacle à la lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme					
	l'intermédiaire d'implantations dans ces Etats ou territoires					
Les cas de vigilance complémentaire	Les opérations avec des clients exposés à des risques particuliers en raison de leurs fonctions...					
Les cas de vigilance renforcée	les opérations complexes					
	les opérations n'ayant pas de justification économique					

Fait à :

Le :

Signature du mandataire

(Nom, Prénom)